



HAL
open science

André Morizet président du CSAORP : des ambitions contrariées pour le Grand Paris (1935-1942)

Pascal Guillot

► **To cite this version:**

Pascal Guillot. André Morizet président du CSAORP : des ambitions contrariées pour le Grand Paris (1935-1942). 2014, 10.25580/igp.2014.0002 . hal-04668869

HAL Id: hal-04668869

<https://enpc.hal.science/hal-04668869v1>

Submitted on 7 Aug 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Panorama(s) Historique(s)

1919 – 1944

Actes du colloque des 4 et 5 décembre 2014

Auditorium du Petit Palais

<https://www.inventerlegrandparis.fr/link/?id=12>

André Morizet président du CSAORP : des ambitions contrariées pour le Grand Paris (1935-1942)

par Pascal Guillot

Résumé

Le nouveau Paris des années 1930 cherche son Haussmann. André Morizet, maire de Boulogne-Billancourt, aspire à prendre la tête d'un haut-commissariat de la région parisienne, pourvu de larges attributions, ou tout du moins d'un organisme susceptible d'orienter l'aménagement de la région parisienne en formation. Apparaissant comme l'un des premiers hommes politiques républicains, de surcroît de gauche, à réhabiliter Haussmann comme l'homme du changement d'échelle, il cherche à incarner l'homme providentiel. Avec l'arrivée au pouvoir du Front populaire, Morizet caresse l'espoir d'une nomination comme haut-commissaire ou comme ministre des Travaux publics. Le « retour » de la politique et les délicates relations de Morizet avec Blum et Sellier en décident autrement. Morizet est en fait nommé tardivement président du Comité supérieur d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne (CSAORP) aux attributions très limitées. L'article montre les ambitions contrariées du maire de Boulogne-Billancourt à la tête du CSAORP jusqu'en 1942.

Consultez l'article en ligne

<https://www.inventerlegrandparis.fr/link/?id=505>

DOI

10.25580/IGP.2014.0002

Dans un contexte de forte croissance urbaine de la banlieue, l'homme de gauche André Morizet – socialiste, communiste puis socialiste-communiste –, maire de la commune la plus peuplée de la banlieue parisienne, Boulogne-Billancourt de 1919 à 1942, conseiller général de 1925 à 1927, sénateur de la Seine de 1927 à 1940, s'engage dans la bataille du Grand Paris dès les années 1920 en se présentant comme un nouvel Haussmann, homme du changement d'échelle – qu'il est le premier républicain, de surcroît de gauche, à réhabiliter –, mais aussi aménageur urbain. Chantre du municipalisme, aspirant à une ville fonctionnelle et belle, il développe une nouvelle vision de la ville en s'entourant d'architectes de renom liés au Mouvement moderne. Il manifeste une réelle sensibilité aux questions d'urbanisme et de gouvernance des villes. « Qu'est-ce que l'urbanisme ? [demande-t-il] c'est le souci d'introduire dans nos villes le plus possible d'harmonie, et de beauté, le plus possible de méthode et de raison » [1]. Avec d'autres élus de la Seine, comme Henri Sellier, il réfléchit précisément à la façon dont on pourrait faire fonctionner l'agglomération parisienne en formation, en la rendant plus juste, plus unifiée et plus praticable. Certes, ce volontarisme se heurte aussi à de nombreux obstacles à la fois politiques et institutionnels. Ainsi, malgré, ou à cause de sa volonté de consensus, mais aussi par ambition personnelle, Morizet voit une grande partie de ses projets avorter. Le Front populaire eût pu être l'occasion de relancer les activités du Comité supérieur d'aménagement et d'organisation de la région parisienne (CSAORP), créé en 1928 [2], ou de penser autrement la gouvernance du Grand Paris. Même si Morizet est nommé président du CSAORP en novembre 1936, le gouvernement n'accorde pas de crédit particulier à faire vivre le Comité. Il faut attendre singulièrement le ministère Chautemps et même le gouvernement de Vichy pour relancer la machine du Grand Paris aux yeux de Morizet.

Après avoir rappelé les préoccupations de Morizet en matière d'organisation et de gouvernance du Grand Paris à partir des années 1920, nous focaliserons notre attention, à travers sa personnalité, sur la seconde moitié des années 1930, et notamment la séquence du Front populaire, en mettant l'accent sur la continuité de son engagement pour le Grand Paris.

Morizet, chantre du Grand Paris

Comme d'autres réformateurs, André Morizet montre la nécessité de mettre de l'ordre dans un espace urbain désorganisé. Il expose très tôt ses vues sur l'aménagement et la « gouvernance » de la région parisienne. Lors des élections sénatoriales de 1927, encore membre de l'Union socialiste communiste, il rédige un long article dans *Le Soir*, tribune libre des partis de gauche, qui engage une « véritable bataille pour le Sénat ». Dans la contribution au titre révélateur, « Il faut aménager le Grand Paris », il dit en quoi consiste le « programme essentiel des sénatoriales : constituer l'agglomération parisienne [...], le Grand Paris » [3]. Au conseil général de la Seine puis au Sénat, Morizet se veut en effet le chantre du Grand Paris, valorisant la banlieue, imaginant des liens de complémentarité entre Paris et sa périphérie définissant le banlieusard comme « un autre Parisien » [4]. Morizet est convaincu que l'élaboration du plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement d'une commune (PAEE) en vertu des lois Cornudet de 1919-1924, peut s'établir en corrélation avec le plan régional. Le PAEE de sa commune « doit s'inspirer non seulement des besoins locaux, mais des besoins généraux de l'agglomération tout entière. Boulogne est la sortie de Paris vers l'ouest. Considération supérieure qui doit dominer toutes les autres ». Ainsi, dans le PAEE de Boulogne, le réseau viaire se caractérise par deux diagonales dont l'une permet de joindre le sud de l'agglomération à la future « route océane » [5].

La prise en charge par l'État de la question du Grand Paris demeure en-deçà de ses vœux à la fin des années 1920. Il qualifie, en le déplorant, la région parisienne de « fiction » : « La région parisienne n'a pas d'existence légale [...]. Au regard de la loi, elle est une expression géographique, non un cadre administratif » [6]. À son avis, les lois de 1919 et 1924 trouvent rapidement leurs limites, d'autant qu'elles ne prévoient aucune sanction en cas de non application. Ainsi, dès décembre 1926, il propose la reconstitution de la conférence interdépartementale Seine-Seine-et-Oise, prévue par la loi d'août 1871 sur les départements – le préfet de la Seine objecte que cette loi ne s'applique pas au département de la Seine. Morizet la propose alors à la tribune du conseil général qui adopte la proposition – à laquelle s'associent la plupart des élus de gauche – sans discussion [7]. Deux ans plus tard, la conférence ne s'est toujours pas réunie et Morizet s'adresse au ministre de l'Intérieur Albert Sarraut :

« C'est une assez grosse machinerie à mettre en branle. L'opération serait facilitée si le ministre de l'Intérieur voulait bien y aider [...] car rien ne peut être résolu d'une manière harmonieuse que par une entente entre les deux départements [et] nous y arriverons là encore à faire du bon travail pour l'aménagement de la région parisienne. » ^[8]

Le ministre de l'Intérieur Albert Sarraut accède à la demande et crée, en outre, par décret du 24 mars 1928, le Comité supérieur de l'aménagement et de l'organisation générale de la région parisienne (CSAORP). « Peu importe la forme, le ministre a créé l'organisme dans lequel les trois départements intéressés peuvent désormais dresser la liste des travaux, en préparer l'exécution ». Quatre ans plus tard, a lieu le vote de la loi établissant le projet d'aménagement de la région parisienne, adoptée par le Sénat le 23 mars 1932 et votée sans modification par la Chambre des députés le 14 mai. Cette nouvelle étape dans l'aménagement urbain réjouit Morizet :

« [Elle permet] de substituer au désordre provenant d'une trop longue imprévoyance l'ordre harmonieux que doit présenter dans toutes ses parties la ville que l'univers appelle la ville lumière. Nous lui rendrons peu à peu [...] la pureté de ligne qu'elle a malheureusement perdue. Nous en augmenterons peu à peu l'hygiène, le confort et la beauté, et pour me servir une phrase magnifique que j'emprunterai à un grand poète étranger, devenu comme tant d'autres, un Parisien de cœur, Henri Heine, nous arriverons à construire, avec votre aide, une de ces cités heureuses, où il n'y aura pas seulement pour tous du travail et du pain, mais où il se trouvera pour tous, aussi, des roses. » ^[9]

Comme dans l'ouvrage qu'il fait paraître la même année, *Du Vieux Paris au Paris moderne*, chez Hachette ^[10], vilipendant l'anarchie et les improvisations de jadis, il estime que la région doit résoudre cinq difficultés essentielles : l'habitation, l'organisation des transports, celle des services publics, la réforme administrative et le problème financier. Selon lui, l'aménagement de la région parisienne, étant donné son ampleur, « est une œuvre nationale. J'ai toujours présenté les problèmes de la région parisienne comme ne regardant pas seulement les Français qui résident sur cette portion de territoire mais comme intéressant le pays tout entier ». Il avance trois raisons qui font, selon lui, de la région en formation un territoire d'exception : son poids démographique, son rôle économique et son rayonnement culturel. Ainsi, elle représente « le sixième de la population française ». Du fait de la guerre, les usines innombrables s'y sont implantées, conduisant à un grand afflux de population. Ainsi :

« Notre agglomération est, à sa manière, victime de la guerre, comme l'ont été les régions dévastées [...]. Les difficultés de tous ordres qui résultent des circonstances de guerre posent ici des problèmes que nous n'arriverons jamais à résoudre si l'ensemble du pays ne fait pas pour nous ce qu'il fait avec justice pour la réparation des régions dévastées. »

Enfin Morizet justifie l'effort national par une considération sur la place historique et culturelle de Paris dans le pays :

« Paris n'appartient pas aux seuls Parisiens. Paris appartient à la France tout entière. Paris appartient au monde civilisé tout entier. Il est donc juste, il est donc naturel que le Parlement ait un droit de regard dans toutes les grandes questions qui intéressent l'aménagement de la région parisienne. » ^[11]

Le tournant de 1935. La réforme administrative de Paris par Henri Sellier et André Morizet

1935 constitue une nouvelle étape de l'aménagement urbain. Les limites de la région parisienne sont fixées (arrêté du 25 mai 1935) dans un rayon de 35 km autour du parvis Notre-Dame, ce qui lui confère une existence légale. De plus, la loi du 25 juillet 1935, votée sur le rapport de Morizet, autorise la création de plans régionaux d'urbanisme, sur le type parisien, contrôlés par une Commission supérieure d'aménagement des Villes, que lui-même copréside.

Morizet et d'autres élus de la Seine, parmi lesquels le président du conseil général Henri Sellier, estiment que le préalable à la formation du Grand Paris consiste à réformer considérablement la « gouvernance » de cet espace géographique. Remodeler le Grand Paris, c'est autant briser les résistances d'ordre institutionnel (celles de l'administration préfectorale autant que celle du Conseil d'État) que changer le rapport de forces politiques dans la région au profit de la gauche. Morizet demande d'abord que l'on applique la loi de 1871 au département de la Seine. La loi du 12 mai 1932, qu'il propose au Sénat, donne ensuite un statut au conseil général de la Seine, élargit ses attributions, amène des modifications sur ce qui touche à la force exécutoire des délibérations et autorise la création de syndicats intercommunaux et interdépartementaux. Il y voit « une loi d'organisation et non de circonstance, préface nécessaire de toute réforme parisienne » ^[12].

Les deux élus rédigent en 1935 un rapport sobrement intitulé *La Réforme administrative de Paris* ^[13]. Contestant les « vieilles règles de la centralisation napoléonienne et la constitution désuète de Paris », ils jugent le régime électoral de la capitale « injuste » et « absurde ». « Le retour de Paris au droit commun et l'autonomie communale » constituent selon eux les principes fondamentaux de l'organisation du Grand Paris. Considérant que le régime établi à Paris vaut pour des bourgades rurales, ils notent l'impuissance des assemblées représentatives de l'agglomération à résoudre les gros problèmes qui conditionnent l'évolution et la richesse de Paris. Le premier objectif visé est de décentraliser l'administration communale, « moyen de donner à Paris les conseils municipaux qui lui manquent à la place du pseudo-parlement dont il n'a nul besoin » ^[14] en érigeant les vingt arrondissements en vingt villes soumises au régime de droit commun et en mettant en œuvre la péréquation des circonscriptions. Plus précisément, il s'agit de confier la gestion locale aux pouvoirs locaux tandis que la solution des problèmes généraux est confiée à l'assemblée départementale. Très férus de voyages éditaires depuis leur élection, ils prennent les métropoles étrangères pour modèle. Bruxelles est divisée en douze communes ; depuis 1888, Londres est divisée en vingt-huit communes avec une assemblée intercommunale, le *Greater London Council* ; Berlin est divisée en vingt cercles, avec également une assemblée délibérante, tout comme Vienne et New-York. Deux principes dominent la réforme : faire retrouver à Paris son autonomie municipale, c'est-à-dire rendre aux arrondissements une large autonomie qui donne à la gestion de leurs intérêts, strictement locaux, la même souplesse qu'à celle des communes de banlieue, et organise dans les mêmes conditions le contrôle de la population sur cette gestion ; assurer la constitution d'un Conseil appelé à gérer les intérêts généraux de l'agglomération, Paris et banlieue confondus. En fait, la base de l'organisation nouvelle serait l'agglomération parisienne, c'est-à-dire l'ensemble du département de la Seine, et à l'avenir les communes limitrophes de cet ensemble géographique. Concrètement, le département se confond avec la ville de Paris, qui comprend les 80 communes de la banlieue et les 20 communes nouvelles substituées aux arrondissements parisiens. Chacune de ces 100 communes ajoute le nom de Paris à celui qu'elle porte : Paris-Boulogne, Paris-Ivry, Paris-Montmartre... Comme dans n'importe quelle commune de France, les habitants de chaque arrondissement élisent leurs conseillers municipaux, au nombre de 24 à 36 selon l'importance numérique de l'arrondissement. Après l'élection des conseils municipaux des 20 arrondissements, les assemblées municipales se réunissent et élisent leurs maires et adjoints. Ces municipalités administrent alors l'arrondissement ; chacune des 20 villes composant la capitale, sous le régime de la loi de 1884, jouit d'une indépendance entière, d'un budget autonome, dispose de toutes les prérogatives de droit commun et gère les affaires strictement locales. Tous les problèmes d'intérêt collectif intéressant la ville de Paris, ainsi constituée, relèvent désormais d'un Conseil administratif de 100 membres, faisant fonction de conseil général, élu par les conseils municipaux au scrutin de liste avec représentation proportionnelle, afin que toutes les fractions de l'opinion y trouvent place. Ce Conseil possède les attributions générales dévolues aux conseils généraux ; il se charge en outre des questions d'extension, d'aménagement, d'assainissement, des Halles, des abattoirs, des entrepôts, des transports en commun, des musées, des écoles techniques et primaires supérieures. Sa compétence pourrait s'étendre aux objets que les communes accepteraient de lui transférer. Les syndicats intercommunaux conserveraient leur personnalité et pourraient se créer entre les vingt nouvelles communes pour assurer les obligations juridiques antérieures (concessions), le maintien de certaines taxes indispensables (l'octroi) et le fonctionnement de certains services contractuels (gaz, électricité) en attendant la fusion avec les syndicats de banlieue. La réforme prévoit aussi la prise en charge des dépenses des services intercommunaux de l'ancien Paris par le Conseil administratif et la création d'un statut unique pour le personnel de la ville.

Haut-commissaire de la région parisienne : quand et pour quoi faire ?

Avec l'arrivée au pouvoir du Front populaire, Morizet caresse l'espoir d'une nomination. Certes, il est nommé, par décret du gouvernement de Léon Blum, président de la commission de 24 membres, chargée d'étudier les réformes administratives du département de la Seine. Vécue comme une dissolution du conseil municipal de Paris, celle-ci suscite une levée de boucliers du côté de la droite de l'échiquier politique. Mais le rapport Sellier-Morizet prévoit la nécessité d'un pouvoir exécutif, c'est-à-dire d'une administration proprement dite qui aurait pour dessein d'aménager une région en formation, selon des critères de justice et d'esthétique. Ils envisagent la création d'un haut-commissaire de la région parisienne « à qui sont dévolus les pouvoirs de gestion attribués aux préfets en province, en même temps que sur les communes constitutives et les syndicats intercommunaux, la tutelle déferée à ces fonctionnaires de droit commun. Le haut-commissaire est assisté de trois préfets agissant sous son autorité [...] »^[15]. Morizet rédige plusieurs brouillons d'un décret dans lequel il définit les attributions du haut-commissaire : l'administration du département de la Seine, l'aménagement de la région parisienne ; l'article 3 stipule qu'il accède au Conseil des ministres pour les affaires de la région. Ce titre attribué au membre d'un gouvernement, évoque les révolutions et un pouvoir central fort ; il ne constitue pas une nouveauté dans la vie politique française^[16]. Les spéculations vont bon train : on évoque sa nomination de comme haut-commissaire ou à la tête d'un ministère des Travaux publics. Si les familles Blum et Morizet se rencontrent régulièrement et si les relations entre les deux hommes, même s'ils continuent de se vouvoyer, deviennent fréquentes et intimes dans les années 1930, Morizet juge Blum avec fort peu de bienveillance, soulignant à plusieurs reprises sa faiblesse et son incapacité à agir : « trop raisonneur, trop dialecticien, trop épris d'élégance intellectuelle [...], mais dénué des qualités qui font le chef, appelé à prendre des décisions promptes sans égard aux individus [...] »^[17].

Tandis que Morizet accorde plusieurs entretiens à la presse, l'opposition tourne au ridicule son éventuelle nomination. Le *Journal des débats* titre : « Son excellence la Haut-Commissaire [...], incarnation de l'indéfini »^[18], et fulmine contre l'ambition démesurée du potentiel commissaire, le soupçonnant même de « vouloir ressusciter Haussmann »^[19]. En vain, Morizet prend à plusieurs reprises rendez-vous avec Jules Moch, secrétaire général de la présidence du Conseil, en vue d'éclaircir sa situation inconfortable. La demande d'audience auprès de Blum est obtenue trois semaines plus tard grâce à l'entremise de Vincent Auriol. La nomination tarde car l'administration préfectorale (notamment le préfet de la Seine Achille Villey-Desmérets, que Morizet juge réactionnaire et incapable) mais aussi plusieurs membres du gouvernement, dont Henri Sellier, n'y consentent pas. Morizet risque, au même moment, une inculpation pour trafic d'influences dans la gestion de sa commune. Or, le gouvernement Blum ne peut s'aliéner le concours éventuel de l'administration, fût-elle remaniée. La SFIO craint, de plus, qu'une dissolution du conseil municipal de Paris – ce à quoi conduirait inévitablement une réforme de la gouvernance parisienne – ne profite nullement à la gauche. Enfin, une partie du gouvernement s'inquiète de son éventuelle nomination « qui l'élèverait à une dictature des affaires immobilières dans les trois départements » et le ministre de la Santé publique, Sellier, administrateur de la Société centrale de Crédit immobilier et parallèlement membre de la Commission d'attribution des prêts du ministère de la Santé publique, s'inquiète d'éventuelles enquêtes sur le logement. Même s'ils fréquentent les mêmes milieux réformateurs et sont partisans de la décentralisation de l'administration communale et de la subordination du politique à l'administratif, Morizet et Sellier divergent sur les priorités des grands travaux parisiens : amener les eaux des vals de Loire à Paris pour alimenter l'agglomération en eau potable et juguler les maladies constituent une priorité pour Sellier tandis que Morizet rêve d'urbanisme, de jardins, de terrains de sport, d'une capitale moderne capable de rivaliser avec les autres métropoles européennes.

André Morizet président d'un CSAORP rénové. Une nomination tardive aux attributions limitées (septembre 1936-juin 1937)

Dès début septembre, la perspective d'un haut-commissariat de la région parisienne est abandonnée par le gouvernement, et ce dernier se contente de remanier le CSAORP créé en 1928, en en modifiant la composition et les attributions, sans en élargir fondamentalement les compétences. L'intervention de Morizet, en août 1936, sur l'Exposition internationale de 1937 met fin à son ambition. En effet, sollicitant du gouvernement de Léon Blum une

extension matérielle de l'Exposition, il proteste contre l'absence de prise en compte de la banlieue et des réflexions sur l'urbanisation de la région parisienne ^[20]. Il propose le report de la date d'ouverture et une rallonge budgétaire de « 200 millions [pour] ne pas aboutir au plus piteux des ratages [...] à un fiasco » ^[21]. Surtout, même s'il reconnaît que le gouvernement hérite d'une situation qu'il n'a pas créée, il l'invite « à faire acte de gouvernement » en menant une enquête rapide pour réajuster le projet. Léon Blum s'y refuse en invoquant un « contrôle vigilant des dépenses de l'État » et rétorque à son interlocuteur : « Il y a une continuité gouvernementale, même quand les majorités changent ». À l'issue de la discussion, sur 231 votants, seuls trois sénateurs, parmi lesquels Morizet, refusent d'adopter l'avenant prévu pour l'Exposition. Une position si tranchée et si peu amène du sénateur envers le gouvernement prédispose d'autant moins son chef à le nommer à la tête d'un éventuel haut-commissariat. À l'issue de cet épisode, Henri Sellier joue encore un rôle déterminant et souhaite que l'on tienne compte de ses recommandations. Très condescendant, il écrit en août à Morizet :

« Mon cher Morizet, tes affaires semblent prendre tournure [...]. Blum a notifié au service des Grands Travaux créé à la présidence du Conseil qu'il avait à se mettre en contact avec moi pour toutes les affaires touchant à la réorganisation de la région et de l'urbanisme en général. J'ai préparé l'acte te déléguant au nom du président du Conseil les fonctions de président du Comité. Amitiés. » ^[22]

Ainsi, les décrets des 7 et 21 septembre 1936 réorganisent le Comité supérieur ^[23], en le dotant notamment d'une commission exécutive, en le rattachant directement à la présidence du Conseil et en diminuant le nombre de ses membres. En fait, Sellier joue un rôle considérable dans l'élaboration du fonctionnement, des attributions et de l'organigramme du futur Comité. Il invite son collègue de l'Intérieur Roger Salengro – qui soutient avec vigueur Morizet ^[24] – à respecter les équilibres politiques en veillant à ne pas léser des personnalités sous le seul prétexte qu'elles n'appartiennent pas à la nouvelle majorité parlementaire. Il souhaite surtout que l'on ménage Louis Dausset, jusqu'alors président du CSAORP, que Morizet devrait remplacer, ainsi que le haut fonctionnaire Raoul Dautry, pour sa compétence sur les questions relatives aux transports :

« Mon cher Salengro, [concernant] la composition du Comité, il serait sans doute élégant de maintenir l'ancien président M. Dausset dans une des fonctions de vice-président. Son exclusion a un caractère trop péjoratif, et il s'en plaint [...]. Des dosages politiques et régionaux sont nécessaires ; or, la représentation du conseil municipal de Paris est réduite à deux membres. La diversité politique est désirable. » ^[25]

Après examen des recommandations de Sellier, ce n'est finalement que début novembre que sont nommées, pour une durée de neuf ans, les personnalités membres du Comité. Le 4 novembre, le président du Conseil désigne André Morizet, délégué aux fonctions de président (article 1), tandis qu'Henri Sellier exerce la fonction de secrétaire général (article 4) et que Georges Marrane, maire communiste d'Ivry, président du conseil général de la Seine depuis 1936, devient vice-président ^[26]. Cette nomination représente un échec personnel pour Morizet. Le haut-commissariat qui lui tenait tant à cœur ne voit finalement jamais le jour, ce qui signifie d'une part que la gestion administrative du département de la Seine continue de relever des deux préfets et d'autre part que les ambitions initiales de réforme se réduisent à l'aménagement de la région parisienne. Cela confirme aussi pour Morizet, en dépit du titre de délégué du président du Conseil, l'impossibilité d'accéder au Conseil des ministres, outre la contrariété de ses ambitions politiques.

Le nouveau président rencontre les mêmes difficultés que son prédécesseur, Louis Dausset, à faire vivre l'organisme et à lui faire accorder un certain crédit par le gouvernement de Front populaire. Il écrit à plusieurs reprises à Blum dès la formation de son gouvernement et à son secrétaire général Jules Moch pour lui expliquer le fonctionnement du Comité :

« Le Comité supérieur, qui a beaucoup travaillé, est divisé en sections et commissions, il devait se réunir tous les deux mois, mais je m'en suis bien gardé en raison du nombre de ses membres – une centaine. Je ne l'ai donc réuni que très rarement [...]. Les nombreux ministres qui se sont succédé place Beauveau doivent le présider une fois, car il est le seul organisme qualifié pour étudier l'aménagement de la région parisienne. » ^[27]

Une fois le nouveau Comité constitué, il ne parvient pas davantage à se faire entendre. Il réitère les mêmes demandes que son prédécesseur ^[28] et se plaint de l'absence de convocation, en raison d'une part du retard pris dans la nomination des membres de la Commission supérieure d'aménagement et d'embellissement des villes et des conseillers techniques. À plusieurs reprises, il écrit à Blum et à Chataignot, son secrétaire général, pour lui faire part du travail du Comité en commissions à propos des des périmètres d'agglomération, des demandes de permis de construire et de la protection des sites, et souhaite de réunir le Comité supérieur en séance plénière. Léon Blum, lui-même, répond à la première lettre en considérant que les conseillers techniques sont trop nombreux et ajoute : « J'imagine en effet que l'organisme créé par vos soins possède des hommes réunissant des compétences nécessaires » révélant ainsi une certaine méfiance, voire un certain désintérêt. Le 8 janvier 1937, le maire de Boulogne réécrit avec insistance au président du Conseil :

« Je me permets d'insister auprès de vous pour la désignation aussi prochaine que possible des rapporteurs du Comité supérieur. Ces nominations présentent en effet un caractère d'urgence. Je vous serais obligé aussi de bien vouloir régler définitivement la question des conseillers techniques. » ^[29]

Après de multiples missives, Chataignot, en août 1937, se permet de lui répondre, en cultivant l'ironie : « Je ne me doutais pas, Monsieur le président, de l'activité des commissions, et j'ai été très heureux de recevoir la lettre que vous m'avez envoyée » ^[30]. Or, le 2 février 1937, le ministre de l'Intérieur précise au président du Conseil que les projets intéressant l'aménagement de la région parisienne « doivent être visés par le ministre de l'Intérieur pour constater leur conformité aux dispositions du plan régional ». Certes, ce rappel est conforme à l'article 9 du décret du 25 juillet 1935 – sur la création de plans régionaux d'urbanisme – mais il sonne en quelque sorte comme une reprise en main du Comité.

Ainsi, durant sa première année de fonctionnement, le nouveau Comité ne peut pas se réunir, et la commission exécutive, après s'être assemblée un certain nombre de fois, ne s'estime plus mandatée pour le remplacer.

Sous le ministère Chautemps, un nouvel élan pour le CSAORP (1937)

Paradoxalement, il faut attendre la démission de Blum – à la suite du refus du Sénat de lui accorder les pouvoirs spéciaux en matière financière – pour voir une relance des activités du Comité. Camille Chautemps, président du Conseil et ministre de l'Intérieur en février 1930 et de novembre 1933 à janvier 1934, puis ministre d'État de Léon Blum à partir de juin 1936, devient président du Conseil et Blum occupe la fonction de vice-président. Radical-socialiste, devenu maire de la ville de Tours en 1919 puis parlementaire, malgré les difficultés sociales et l'offensive patronale, il relance l'activité du Comité dès novembre 1937. Ainsi, le 24 novembre, le Comité peut se réunir pour la première fois en séance plénière depuis la nomination de Morizet, sous la présidence de Chautemps. Considérant les problèmes de la région parisienne comme une priorité, il confirme Morizet dans sa fonction et dit son attachement aux travaux du Comité :

« Je demande à M. Morizet de prendre la présidence effective du Comité [...]. Je sais combien les problèmes parisiens et extra-parisiens sont familiers à M. Morizet. Je connais son souci constant d'un plus grand Paris [...]. Je dis le très grand intérêt que le gouvernement attache aux travaux [du Comité]. » ^[31]

Morizet répond avec grand plaisir à l'hommage rendu, satisfait de voir pris au sérieux pour la première fois les travaux du CSAORP et met en avant la continuité de celui-ci, rendant hommage à Louis Dausset, au-delà des appartenances partisans :

« Le Comité vous remercie de l'avoir enfin tenu sur les fonds baptismaux. Il commençait à être désespéré d'être ondoyé. Je fais part de ma reconnaissance personnelle puisque M. Chautemps confirme ma désignation pour diriger en lieu et place du président du Conseil les travaux du Comité. Nous allons pouvoir continuer la besogne qu'avait si bien commencé l'ancien Comité sous l'impulsion de Louis Dausset. » ^[32]

Le président du CSAORP définit surtout la triple mission assignée au Comité lors de sa séance inaugurale du 19 juin 1928 – rappelant sa création par Albert Sarraut – : mission d’investigation et de contrôle ; coordination des efforts des administrations publiques et locales pour mettre de l’unité dans des activités qui s’ignorent ; orienter une œuvre constructive et établir un schéma des grands travaux à effectuer. Autrement dit, Morizet voit dans les travaux du Comité « une besogne de mise en ordre et d’harmonie, indispensable à l’existence de l’agglomération parisienne, à son développement, à sa beauté ». Morizet reconnaît explicitement les errements, voire les maladroites du précédent président du Conseil, qui ont entravé le bon fonctionnement du Comité pendant plus d’un an :

« Le Président Léon Blum a décidé de reconstituer le Comité supérieur sous une nouvelle forme [...]. Ces mesures nous ont privé de certains de nos collègues, dont nous ne pouvons que regretter d’être séparés [...]. Il est certain que des difficultés politiques et la multiplicité des tâches qui s’imposent au chef de gouvernement rendent souvent difficile l’accomplissement d’une œuvre qui exige, sinon une liaison continue, du moins des rapports fréquents avec celui, quel qu’il soit, qui doit être le directeur suprême de nos travaux. »

Il traduit encore ici l’impuissance politique du Front populaire, et en même temps l’exigence d’un pouvoir central fort capable d’orienter l’aménagement d’une région qu’il nomme pour la première fois « la région capitale ». Néanmoins, il valorise le travail accompli par le Comité et en souligne la continuité « sans bruit, avec persévérance », sans oublier de s’autocongratuler, comme en témoignent les phrases suivantes : « J’en suis avec passion les progrès » ou « Je rends hommage à l’effort soutenu de nos services, effort dont j’ai suivi les étapes et dont je me suis fait constamment rendre compte » ou encore :

« Comptez sur notre dévouement et notre zèle [...]. Ceux qui siègent ici sont rassemblés par une foi commune dans l’œuvre qu’ils doivent accomplir [...]. Chargés par ailleurs d’occupations multiples, ils acceptent avec une joie désintéressée un surcroît de travail dont le résultat sera de première importance pour la région capitale et pour le pays tout entier. »

Il rappelle le travail des commissions, « organismes indispensables au travail régulier [du Comité supérieur] qui ont élaboré de multiples textes de projets de loi et adopté de nombreux rapports ». Chaque commission a son objet propre. Les premières réalisations s’ébauchent à partir des études des commissions dont l’autoroute de l’Ouest ainsi que le dessein auquel tient particulièrement Morizet : la route des Parcs destinée à relier les différents parcs de l’Ouest parisien (de Saint-Cloud à Versailles)... :

« la plus splendide couronne de jardins dont puisse s’enorgueillir une capitale [...]. Cette route, constituée d’un site de belles allées, de grandes avenues desservant chacun des domaines, permettra de passer de l’un à l’autre, à l’abri des voies de grand trafic et conduira dans chacun d’eux en un point d’accès aux Promenades proprement dites spéciales à chaque parc. » ^[33]

Des personnalités jouent un rôle conséquent dans l’élaboration des études du Comité. Morizet leur rend un vibrant hommage : Auguste Mounié, maire d’Antony, de culture politique radicale-socialiste qui instruit les dossiers relatifs aux lotissements ; l’ingénieur en chef Charles Fontaine qui visite les municipalités où subsistent des difficultés ou des réclamations en vue d’obtenir un accord.

Désormais, le Comité doit mettre au point le projet d’aménagement régional, l’objet même de son existence. Il se réunit encore très rarement en séance plénière car l’essentiel du travail se fait en commissions. La première revêt un caractère essentiellement juridique ; la deuxième prépare le plan ; la troisième s’occupe des lotissements ; la quatrième des services publics et de la « décongestion industrielle » de la région et la cinquième assure la coordination des services. La construction des autoroutes de l’Ouest et du Sud et l’amélioration du réseau viaire sont les principales fiertés du Comité. Morizet visite régulièrement les travaux en cours et préside des séances-promenades du Comité, comme le 12 juillet 1938, à l’entrée de l’autoroute de l’Ouest – la « route océane » –, aux portes de Boulogne, qu’il considère comme « une très belle chose [dont] le Comité a été l’initiateur ». Étudiée par les Ponts et Chaussées depuis 1932, elle doit mettre Paris en communication directe et facile avec quinze départements de l’Ouest de la France.

Morizet reconnaît sa « qualité au point de vue esthétique », formant pour Paris une entrée majestueuse, mais il concède que son coût est élevé en raison des ouvrages d'art. Elle a coûté 300 millions au lieu des 150 initialement prévus. Dès avril 1938, en raison des restrictions budgétaires, Morizet essaie de dégager des priorités, liées à la défense passive. Ainsi, la construction de l'autoroute du Bourget doit précéder celle du Sud « parce qu'au point de vue de la défense passive, elle est plus importante. En ce qui concerne les ponts, celui de Bezons est le plus urgent à réaliser »^[34]. Dès 1938, de nombreux membres du Comité soulignent l'importance de la défense du territoire, notamment aérienne, et privilégient une liaison rapide de l'aéroport du Bourget avec Paris ; d'autres attirent l'attention sur la nécessité d'évacuer rapidement la population francilienne en cas de conflit. Face au malthusianisme financier du directeur des routes du ministère des Travaux publics, le sénateur radical Mounié proteste : « Il faut de l'argent pour avoir des canons et des munitions, il nous en faut aussi pour la réalisation des travaux qui doivent permettre d'évacuer la population civile ». Morizet reconnaît la faible marge de manœuvre dont dispose le Comité face aux orientations budgétaires du gouvernement, de surcroît pris en tenaille entre le ministère des Travaux publics et celui des Finances :

« Nous ne pouvons qu'avoir une responsabilité limitée. Nous sommes ici une commission d'étude qui propose des plans et donne des avis. En ce qui concerne l'exécution, nous n'avons aucune responsabilité à prendre. »

Il prend acte ainsi de l'impuissance de ce Comité, réduit à une simple commission de travail, qui se contente d'« arrêter quelque chose de précis ». Ainsi, lors de la séance plénière du 6 avril 1938, le Comité, par la voix de son président, se contente de « saisir la présidence du Conseil et le ministère des Travaux publics et [...] de proposer la liste des travaux sur lesquels nous sommes d'accord »^[35]. D'ailleurs, Morizet parvient de plus en plus difficilement à réunir un nombre conséquent de participants aux séances de travail du CSAORP. Il reçoit quelques lettres d'excuses qui traduisent implicitement une absence de reconnaissance. Jean Longuet, maire socialiste de Châtenay-Malabry, jadis camarade de Morizet au Groupe des étudiants collectivistes et au sein des organisations socialistes au début du siècle, lui fait parvenir une lettre embarrassée qui laisse entrevoir ironiquement un faible intérêt pour les travaux du Comité :

« Véritablement, nous jouons de malheur avec le Comité d'aménagement de la région parisienne. La première fois, vous me convoquez le jour où j'ai une importante commission à la même heure au conseil général, la seconde fois où j'étais encore à Royan. En vérité, lorsqu'il s'agit de gens aussi occupés que vous et moi, ne serait-il pas plus logique de leur demander à l'avance s'ils sont libres plutôt que d'envoyer des convocations sans s'occuper de savoir si les gens sont susceptibles d'y répondre. En tout cas, je suis fort ennuyé, ne sachant pas ce qui s'est fait et désirant maintenant être tenu au courant de ce qui intéresse ma commune. »^[36]

De Daladier à Vichy : quelle vision et quelle ambition pour le Grand Paris ?

Lorsqu'il accepte la vice-présidence de la Commission d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes en janvier 1938 pour suppléer le maire radical de Reims et président de l'association nationale des maires Paul Marchandea, Morizet parvient quelque peu à résorber l'immense embouteillage de la commission : 50 plans de villes en attente depuis plusieurs années à l'échelle de tout le pays. Il apaise les dissensions et fait approuver les plans en retard, si bien qu'à la veille de la guerre, 60 plans de communes sont acceptés dans le département de la Seine. Il peut se vanter rétrospectivement que « seul [il] fait fonctionner les deux comités » et que « tout cela [lui] appartient »^[37], il n'en demeure pas moins que son aura permet tout au plus de faire avancer quelques dossiers et des problèmes essentiellement techniques. D'ailleurs, l'année suivante, Morizet s'émeut de la création éventuelle au sein du ministère des Travaux publics d'un service d'urbanisme. Se disant « inquiet de la dispersion des efforts et soucieux d'une coordination naturelle », il invite le ministre de l'Intérieur à clarifier la situation et émet le vœu que « tout ce qui a rapport à l'urbanisme » soit soumis, pour avis, exclusivement au CSAORP et à la Commission d'extension, « dont c'est la mission ». Dans le même sens, il se prononce en vain pour la création d'un ministère du Domaine, de l'Urbanisme et des Beaux-Arts, à l'instar des exemples britanniques et étatsuniens qui permettrait de coordonner les services d'urbanisme et la construction de bâtiments publics^[38].

Toutefois, dès avril 1938, la politique néo-libérale du ministère Daladier s'accompagne d'un renforcement du pouvoir exécutif au détriment des collectivités locales et l'adoption des décrets-lois – notamment celui portant réforme du régime administratif de la ville de Paris et du département de la Seine (avril 1939) – sonne le glas de la loi de 1932 en restreignant les attributions du conseil général. Le conseil doit, entre autres dispositions, voter son budget par chapitres et non plus par articles, et ses commissions ne peuvent se réunir que pendant la durée des sessions. L'assemblée départementale proteste vigoureusement contre cette reprise en main et Morizet, en écrivant à son président Émile Cresp, s'inquiète de cette remise en cause de la loi de 1932 : « Je suis froissé par les décrets-lois, atteint comme auteur de la loi de 1932 [...]. L'assemblée, dépossédée de ses pouvoirs, serait assimilée à un conseil de sous-préfecture ! »

Deux ans plus tard, lorsque le 10 juillet 1940, Pétain se retrouve à la tête de l'État français, André Morizet, ne prend pas part au vote du 10 juillet, et, comme beaucoup d'autres élus de la Seine, échappant à la révocation et devenant même maire-fonctionnaire à partir de mai 1941, il continue d'administrer sa commune pour « rassurer » et « secourir » ses administrés. Pour eux, partir serait synonyme de désertion. Pour faire fonctionner au mieux la machine administrative et non sans ambition, il négocie tant avec Vichy qu'avec les autorités d'occupation, la place que doivent tenir les municipalités de la Seine. Mais il ne cesse de vilipender l'impérialisme du préfet de la Seine, Achille Villey-Desmarets, qui occupe la fonction depuis février 1934. Se prononçant pour « une direction générale » du département de la Seine, après plusieurs entrevues avec les autorités de Vichy, notamment le général de La Laurencie, représentant du gouvernement de Vichy en France occupée, il parvient à ses fins, à savoir la mise à la retraite de Villey dès le 13 octobre et son remplacement par Charles Magny. Lors d'un entretien avec Pierre Laval à la mi-mai 1941, Morizet ne peut s'empêcher d'insister sur sa propre « indifférence en matière politique, l'exclusivité de [ses] préoccupations administratives et urbanistiques »^[39]. Lorsque le gouvernement de Vichy promulgue en février 1941 une loi portant réorganisation des services d'urbanisme et supprimant les deux Comités^[40], Morizet dit « se raccrocher à tous les espoirs »^[41]. Il salue la nomination de François Lehideux, ancien Croix de Feu et directeur des usines Renault en 1938, comme délégué général à l'Équipement national, et, à ce titre, chargé des questions d'urbanisme, se dit satisfait de l'avoir rencontré et lui propose ses services : « Est-il de ceux des conservateurs qui ont compris ? J'ai causé avec lui très cordialement. Il semble que l'urbanisme l'intéresse beaucoup [...]. Il est intelligent certes, audacieux sans doute. Peut-être vaut-il mieux que ce soit un garçon comme celui-là ! »^[42] et lorsque le gouvernement rétablit, le 28 mai 1941, une coordination des services d'urbanisme – instituant le CARP et un Comité national de l'urbanisme, d'une composition semblable aux deux précédents, mais dépendant de François Lehideux, Morizet y voit « une joyeuse nouvelle [...], vraiment rigolo », et indirectement le résultat de sa rencontre avec ce dernier à la fin du mois de mars.

Une édition spéciale de *La France municipale et sociale* publie les missives qu'il a adressées au ministre de l'Intérieur et des Travaux publics sous un titre révélateur : « Les grands travaux continuent »^[43]. Lors de sa visite des travaux de l'autoroute de la « Voix triomphale » poursuivis sans crédits ni ordre supérieur mais avec des chômeurs demandés à François Lehideux, Morizet se réjouit de l'avancement des travaux et de la témérité de Roger Renaud – ingénieur des ponts en Seine-et-Oise, un des secrétaires du CSAORP –, quelle que soit la situation politique :

« Le boulot sera fait, c'est l'essentiel. Un morceau exécuté, le reste finit toujours par venir. Il a bien raison, Renaud. C'est comme cela qu'il faut agir en ce moment, si on ne se résigne pas à perdre complètement son temps. C'est le seul moyen d'agir qui nous reste. »^[44]

Au début du mois de juillet 1941, parcourant de nouveau l'autoroute – quasiment terminée avec son tunnel –, il ressent « la même impression de confort et de confiance ». Quand il permet à la journaliste Madeleine Hivert de faire publier le seul entretien qu'il accorde à la presse depuis le début de la guerre sous le titre « Le rôle des communes dans le relèvement du pays », il exige d'elle qu'elle ne parle dans son article que des réalisations municipales à mettre à son actif (cantines, soupes populaires, projets d'équipements dont l'aménagement du stade municipal, construction d'une école de canotage et aménagement d'un jardin d'enfants) et non pas de politique^[45]. Durant ses séjours dans sa propriété de Nazelles en Indre-et-Loire, Morizet prépare d'ailleurs un opuscule sur l'urbanisme, qui reprend ses travaux non publiés postérieurs à son ouvrage de 1932. La continuité l'emporte : les projets et les travaux se poursuivent comme si rien ne se passait dans le pays. Contrairement à Henri Sellier, finalement révoqué par le gouvernement le 20 mai 1941, Morizet continue d'administrer sa commune jusqu'à sa mort, le 30 mars 1942.

Partisan d'un réformisme esthétisant – voulant rendre la ville plus belle, plus juste et plus praticable –, André Morizet pourfend tout au long de sa vie une absence de volonté politique forte de l'État et de pensée urbaine digne de ce nom. Sénateur de 1927 à 1940, il parvient à faire passer devant la représentation nationale, en visant toujours le consensus, des propositions relatives à l'urbanisme et à la défense du patrimoine. Tout en défendant une large autonomie administrative des collectivités locales, et en s'appuyant sur l'exemple d'Hausmann, il ne veut pas se contenter du cadre étroit du département de la Seine, pour mettre en œuvre les réformes. Il souhaite abolir les frontières géographiques et symboliques pour construire le « Grand Paris » et faire de la banlieue un acteur déterminant des transformations sociales et urbaines. Cependant, il doit faire face à de nombreux blocages politiques et institutionnels. Non dénué d'ambition personnelle, il ne parvient pas à occuper une place décisive dans l'appareil d'État. Ses projets de réforme administrative, électorale et d'aménagement de la région parisienne ne débouchent que sur des résultats partiels. Toutefois, ses réformes, relatives au classement des voies privées et limitant les nuisances industrielles (loi Morizet de 1932) marquent durablement la société urbaine et il a ouvert en tant qu'édile, dès la fin des années 1920, des brèches utiles à la croissance urbaine dans sa propre ville : le zoning fonctionnel, la régulation des flux et la possibilité d'unités d'habitations collectives et de constructions en hauteur. Cette volonté réformatrice est accueillie avec grande bienveillance par les architectes du mouvement moderne, et notamment Le Corbusier.

Notes et références

- [1] André Morizet (désormais A. M.), « Comment aménager une ville ? », *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 5, juin 1937, p. 96-97.
- [2] Plusieurs travaux permettent de comprendre les péripéties et les difficultés du CSAORP – dans lequel s'impliquent beaucoup d'élus de la Seine –, en particulier sous la présidence de Louis Dausset. Voir notamment Emmanuel Bellanger, « Du socialisme au Grand Paris solidaire, Henri Sellier ou la passion des villes », *Histoire urbaine*, n° 37, 2013, p. 31-52 ; *Idem*, « Le Grand Paris bienfaiteur et les dynamiques de coopération Paris-banlieues sous la Troisième République », dans Florence Bourillon, Annie Fourcaut (dir.), *Agrandir Paris (1860-1970)*, Paris, Publications de la Sorbonne/Comité d'histoire de la Ville de Paris, 2012, 440 p.
- [3] A. M., « Il faut aménager le Grand Paris », *Le Soir*, 22 décembre 1926.
- [4] A. M., « En avant les Banlieusards ! », *Le Quotidien*, 10 mai 1924.
- [5] Les PAEE sont validés progressivement dans les années 1930. Celui de Boulogne est adopté en 1932. Voir Viviane Claude, *Les Projets d'aménagement d'extension et d'embellissement des villes (1919-1940). Sources et questions*, Paris, Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports, DRI, rapport, novembre 1980, 86 p.
- [6] *Journal officiel*, Sénat, débats, 7 juillet 1928, intervention d'A. M.
- [7] Bibliothèque de l'Hôtel de Ville de Paris (désormais BHdV), 1759, Conseil général de la Seine, procès-verbal, séance du 1^{er} décembre 1926 (p. 174) et proposition de reconstitution de la conférence déposée par A. M., n° 69, p. 1-3
- [8] *Journal officiel*, Sénat, débats, intervention d'A. M., 2^e séance du 9 mars 1928, p. 626.
- [9] *Journal officiel*, Sénat, débats, 23 mars 1932, intervention d'A. M., p. 437.
- [10] A. M., *Du Vieux Paris au Paris moderne. Hausmann et ses prédécesseurs*, Paris, Librairie Hachette, 1932, 395 p., ; voir les planches annexes et le plan des travaux de Paris prévus par Louis-Napoléon. L'ouvrage a été réédité en 2014 par les Éditions Infolio (640 p.) et préfacé par Thierry Paquot.
- [11] *Journal officiel*, Sénat, débats, 23 mars 1932, p. 435-437.
- [12] Archives de Paris (désormais AD75), DE1, fonds Morizet, carton 2, lettre d'A. M. à M. le directeur de *La Revue*, 26 janvier 1937.

- [13] André Morizet, Henri Sellier, *La Réforme administrative de Paris. Rapport relatif à la réforme administrative du Grand Paris*, juillet 1936. Ce rapport, à notre connaissance jamais présenté devant les élus du conseil général de la Seine, a en revanche fait l'objet d'une réunion publique à Boulogne dans les salons de l'Hôtel de Ville en septembre 1936. La copie de ce rapport, annoté à la main par Morizet se trouve dans le fonds d'archives relatif à Morizet déposé par la famille aux Archives de Paris [AD75, DE1, fonds Morizet, carton 1]
- [14] AD75, DE1, carton 2, lettre de A. M. à M. de Pressac, non datée.
- [15] André Morizet, Henri Sellier, *Rapport relatif à la réforme administrative du Grand Paris*, chapitre V, conclusion, IV, juillet 1936.
- [16] À titre d'exemple, un haut-commissariat au Logement et aux Travaux publics est créé sous les ministères Painlevé et Briand en 1925-1926.
- [17] AD75, fonds Morizet, carton 2, esquisses de Mémoires.
- [18] « Son Excellence le Haut-Commissaire », *Journal des débats*, 1^{er} juillet 1936.
- [19] Voir André Grisoni, « Faut-il un Haut-Commissaire de la Région parisienne ? », *La France municipale*, 29 juin 1936 et aussi « Échos de Paris », *Le Charivari*, s.d.
- [20] Morizet propose que l'Exposition se déroule en partie hors de Paris et propose de changer l'axe de l'exposition en reprenant l'axe perpendiculaire à la Seine établi par Auguste Perret en 1933 ; voir notamment ses interventions au Sénat entre 1934 et 1936. Voir Pascal Guillot, « Une vision ambitieuse de l'Exposition internationale de 1937 », dans Pascal Guillot, *André Morizet, un maire constructeur dans le Grand Paris (1876-1942)*, Créaphis, 2013, 509 p., p. 376-381.
- [21] *Journal officiel*, Sénat, débats, 13 août 1936, p. 1327, intervention d'A. M.
- [22] Archives nationales (désormais AN), F2 2951, Henri Sellier, ministre de la Santé à A. M., lettre du 26 août 1936.
- [23] *Journal officiel*, n° 222, 21-22 septembre 1936.
- [24] A. M. considère Salengro comme son plus fidèle soutien au sein du gouvernement ; voir ses brouillons d'autobiographie, AD75, DE1, fonds Morizet, carton 2, manuscrit d'A. M., p. 9.
- [25] AN, F2 2951, lettre d'Henri Sellier à Roger Salengro, 9 octobre 1936.
- [26] *Journal officiel*, n° 259, 3 novembre 1936 et n° 260, 5 novembre 1936, et AN, F60 507, arrêté de nomination.
- [27] AN, F60 507, lettre de Louis Dausset à M. le secrétaire général de la présidence du Conseil [Jules Moch], 18 juillet 1936.
- [28] AN, F60 507, lettre de Léon Blum à A. M., « Mon cher président », 10 décembre 1936.
- [29] AN, F60 507, lettre d'A. M. à M. le président du Conseil, 8 janvier 1937.
- [30] AN, F60 507, lettre de Chataignot, secrétaire général de la présidence du Conseil, 18 août 1937.
- [31] AN, F2 2953, intervention de Camille Chautemps, président de la séance plénière du CSAORP, 24 novembre 1937.
- [32] *Ibidem*, intervention d'A. M. (réponse au discours de Camille Chautemps).
- [33] Morizet appuie et obtient l'octroi de crédits nécessaires à cette promenade ainsi que l'aménagement de l'Étoile de Maintenon, point d'intersection de l'autoroute et de la Promenade des Parcs. Le ministre de l'Éducation nationale remercie d'ailleurs Morizet dans une lettre du 9 août 1937 ; voir notamment : AD75, DE 1, fonds Morizet, carton 2, lettre d'A. M. à M. le préfet de la Seine, président de la Commission du Vieux Paris, 23 janvier 1929 et rapport à l'architecte en chef et au ministre de l'Éducation nationale, 16 décembre 1936. Voir aussi BHdV, 8676, communication relative au domaine de la Butte-Coislin, Commission du Vieux Paris, 1929, p. 5-8.
- [34] AN, F60 507, CSAORP, séance du 6 avril 1938 et séance-promenade du 12 juillet 1938, procès-verbaux, intervention d'A. M.

[35] *Ibidem*.

[36] Office universitaire de recherche socialiste (OURS), 61 APO 2, lettre de Jean Longuet à A. M., 11 juin 1938.

[37] Institut français d'histoire sociale (désormais IFHS), 14 AS 185, A. M., *Journal (1940-1941)*, mercredi 26 février 1941.

[38] Morizet dit s'inspirer encore une fois de modèles étrangers, en l'occurrence l'Office of Works and Public Buildings au Royaume-Uni et le General Supply Committee aux États-Unis : « Soit qu'on adopte le système de centralisation anglais ou le système de coordination américain, tout vaut mieux que le système de dispersion incohérente et coûteuse que pratique la France [...]. Ce ministère du Domaine effectuerait toutes les constructions de bâtiments publics avec plus de méthode, plus de souci de l'esthétique, des vérifications comptables plus minutieuses ». Voir notamment AD75, DE 1, fonds Morizet, carton 2, texte dactylographié d'A. M., « Pour un ministère du Domaine », non publié.

[39] A. M., *Journal*, 16 mai 1941.

[40] *L'Officiel*, 21 février 1941.

[41] A. M., *Journal*, jeudi 27 mars 1941.

[42] *Ibidem*, 27 mars 1941.

[43] « Les grands travaux continuent », *La France municipale et sociale*, n° spécial, octobre-novembre 1940.

[44] *Ibidem*, 18 février 1941.

[45] IFHS, lettre d'A. M. à Madeleine Hivert, s.d. ; Madeleine Hivert, « Le rôle des communes dans le relèvement du pays. Ce que nous dit M. André Morizet maire de Boulogne », *L'Œuvre*, 3 février 1941.

A propos de l'auteur

Docteur en histoire, Pascal Guillot est PRAG à l'Université de Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ). Il a publié en 2013 un ouvrage consacré à *André Morizet un maire constructeur dans le Grand Paris* (Paris, Créaphis).